## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Action "Dynamique d'accès aux soins et à la santé": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association pour le Développement local du Pays de Martigues (APDL)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'allouer à l'Association pour le Développement Local du Pays de Martigues (A.P.D.L.), une subvention d'un montant 40.000,00 €, pour le financement de l'action « Dynamique d'accès aux soins et à la santé ».
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type prévue à cet effet.

Cette dépense, d'un coût total de 40.000,00 €, sera financée au titre du budget départemental de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée